PROTOCOLE POUR UNE REPRISE DE L'EPS SECURISEE ET PROGRESSIVE AU COLLEGE RENE CAILLIE DE MAUZE SUR LE MIGNON

Ce protocole est défini et validé par l'équipe EPS du collège René Caillie de Mauzé sur le Mignon, en cohérence et en lien avec le plan de reprise de l'établissement , afin d'assurer à chaque instant la sécurité sanitaire de tous, élèves comme enseignants-

Il repose sur 5 principes fondamentaux :

- distanciation physique
- application de gestes barrières
- limitation du brassage des élèves
- nettoyage et désinfection des locaux et matériels
- formation, information et communication

1- PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE LOCAL

- Ce protocole sanitaire s'inscrit à part entière dans celui de l'établissement, avant sa mise en place il est validé par l'équipe EPS ainsi que par l'équipe de direction de l'établissement-
- Les cours d'EPS se déroulent sur des créneaux d' 1h30 ou 2h avec des groupes de maximum 15 élèves- La pratique de l'EPS est un objectif prioritaire- Le maintien de la **santé physique et mentale** est un axe privilégié -
- Les cours se déroulent soit dans la cour ou le préau devant l'établissement, soit sur le plateau et les terrains en herbe à proximité-
- Actuellement les gymnases ne sont pas réouverts, nous utiliserons le nôtre dès que nous en aurons l'autorisation officielle-

2- VESTIAIRES-DOUCHES-TOILETTES

- Aucun vestiaire ne permettant le respect de la distanciation physique et les règles d'hygiène, il est demandé aux élèves de venir en tenue le matin- Il ne sera pas possible de se changer après la pratique-
  La tenue demandée ne diffère pas de la tenue habituelle : baskets avec un amorti suffisant, survêtement ou short, tee shirt, sweat shirt ou veste, gourde et casquette-
- Aucun passage aux toilettes n'est toléré sauf en sortant de la salle de classe ou au retour - Si la situation est urgente, l'élève est accompagné(e) par un adulte autre que le professeur- Il (elle) doit être seul(e) dans les toilettes et respecter le protocole propre à la situation (cf protocole de l'établissement)
- Les gourdes sont remplies en début de séance , elles ne sont ni prêtées, ni échangées entre élèves- Les enseignants prévoient des poses pour s'hydrater avec une distanciation physique- L'élève devra :

1. avec une main, ôter l'élastique du masque de son oreille sans l'enlever complètement
2. prendre sa gourde dans l'autre main pour s'hydrater
3. remettre l'élastique avec la même main
4. réajuster si nécessaire sans toucher la partie centrale

- Les consignes sont expliquées à chaque début de séance et feront l'objet d'un apprentissage de la **responsabilité citoyenne** individuelle-

3- CIRCULATION-DEPLACEMENT

- Les groupes d'EPS sont pris en charge par leur professeur d'EPS depuis leur salle de cours respective jusqu'à leur lieu de pratique- Chaque trajet respecte la distanciation physique (1m entre chaque élève) et applique le sens de circulation prévu à cet effet-
- Les déplacements se feront de manière rapide, afin de faciliter leur fluidité-
- A la fin du cours, le professeur d'EPS conduira son groupe pour regagner la salle de classe en suivant le sens de circulation prévu à cet effet-
- Toutes ces règles seront expliquées dès la 1ère séance et viendront faire aussi l'objet d'une **responsabilisation citoyenne-**

4- PORT DU MASQUE

- Comme à tous moments de la journée scolaire, les élèves comme les enseignants devront porter un masque en EPS-
- Dans le cas où le masque est enlevé, il doit être stocké dans un sac plastique en prenant soin de le manipuler par les élastiques- les précautions suivantes seront prises :

1. tirage du masque vers le menton sans toucher la partie centrale
2. ajustement du masque sans toucher la partie centrale
3. lavage des mains avec les solutions adéquats en début et fin de séance comme le prévoit le protocole-
4. Là encore, cette manipulation expliquée dès le 1er cours et reprécisée tant que nécessaire devra engendrer un rituel automatique augmentant la **responsabilité individuelle** vis à vis de soi et des autres-

5- PRATIQUE LIEE A L'ACTIVITE PHYSIQUE

L'ESPACE

- L'EPS se déroule dans 4 lieux : la cour , le préau du collège et le stade avec ses espaces en herbe, le city stade, la piste d'athlétisme autour du city-

1. la cour du collège et le préau goudronnés permettent une pratique debout à faible intensité avec distanciation de 5m : circuits trainning, parcours athlétiques , travail d'appuis , etc---
2. le stade et ses terrains en herbe permettent des exercices statiques ou à faible intensité avec une distanciation de 5m : circuit trainning, renforcement, etc---
3. le city permet une pratique debout ou au sol avec distanciation : relaxation, renforcement, gym douce etc---
4. la piste d'athlétisme permet une pratique avec distanciation de 5m statique ou marche rapide et 10 m en course : course longue, relais adapté sans matériel, parcours athlétiques etc---

- Sur ces lieux, lorsque du matériel est installé, il est manipulé uniquement par le professeur (installation/désinstallation)-
- si 2 groupes pratiquent en même temps, ils sont répartis sur 2 lieux différents
- Rappel des contraintes de distanciation physique : 1 à 2m en marche ou statique, 5 m en marche rapide et 10 m en course-

LE TEMPS DE PRATIQUE

- Comme expliqué ci dessus, le temps de cours sera compris entre 1h30 et 2h- Il débutera et finira en salle-
- le lavage des mains sera effectué avant et après chaque passage en salle et aux toilettes-

INTENSITE DE PRATIQUE

- L'intensité sera progressive et adaptée aux capacités des élèves, tenant compte d'une évaluation diagnostique effectuée auprès des élèves, sur leur pratique pendant le confinement- Le maintien de la santé est prioritaire-Elle sera modérée du fait du port du masque-
- L'activité physique catalysant les phénomènes de sudation et de déshydratation, les élèves seront préparés à ces situations afin de garantir le respect des gestes barrières (ne pas se toucher le visage, ne pas toucher le masque sauf les élastiques, s'hydrater seulement quant l'enseignant a prévu la pause « water break »)-

ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES ENVISAGEES

- Toutes les **activités physiques et sportives** peuvent être envisagées à condition de respecter les consignes sécuritaires- Ainsi, seront exclus :

- les sports collectifs
- les sports de combat
- les activités nécessitant du matériel qu'on ne peut pas désinfecter après chaque utilisation
- les activités trop contraignantes en terme d'intensité et de mesures sanitaires-

- Les passages au sol seront autorisés sur les espaces gazonnés ou sur le city avec distanciation
- La course à faible intensité peut être envisagée- Pour ce faire, les élèves ôteront leur masque et le poseront à leur place matérialisée au sol , le temps de pratiquer la course- Il le remettront immédiatement après-
- ***Le rituel de la manipulation par l'élastique devra être bien acquis pour permettre cette activité-*** Par conséquent, elle pourra être envisagée après plusieurs séances seulement-

INAPTITUDES

Le certificat médical est obligatoire en cas d 'inaptitude et nous respectons ce qui est prévu au règlement intérieur du collège- Les élèves inaptes pour une seule séance sont pris en charge pour des tâches annexes : coaching, observation, gestion du temps, surveillance des règles sanitaires , etc---

MANIPULATION DE MATERIEL

- Tout matériel est manipulé par l'enseignant qui s'est désinfecté les mains avant et après l'utilisation- Les élèves ne touchent pas au matériel- Le matériel posé au sol sera privilégié-
- Aucun matériel ne sera demandé aux élèves afin de ne pas surcharger leur cartable et de ne pas prendre de risque sanitaire-

Ce protocole sera expliqué aux élèves de chaque groupe d'EPS dès la 1ère séance-

L'équipe pédagogique EPS

Mme Michonneau
Mr Roudet
Mme Carré

Monsieur le principal

Mr Sanchez

COLLEGE DEPARTEMENTAL ★ PRINCIPAL(E) ★ ALPHONSE DAUDET MAUZE SUR LE MIGNON